



Controle fiscal suite a une delation?

Par **angelajournaliste**, le **14/09/2007 à 17:56**

Journaliste anglophone pour une grande agence de presse internationale, je cherche des témoignages des personnes ayant subi un controle fiscal suite a une delation. Mon papier est dans le cadre de l'initiative du president de la Republique d'interdire les denonciations anonymes. rnrnMerci d'avance, et bien a vous.rnrnVous pouvez me contacter a l'adresse suivante: adoland@ap.org

Par **maitreiledefrance_old**, le **15/09/2007 à 14:41**

en général, on sait pas qu'on est dénoncer but de l'anonymat lol

Par **papa tango charlie_old**, le **16/09/2007 à 18:02**

bonjour,rnrnil convient de préciser que, quotidiennement, des délations anonymes, écrites comme orales, sont faites aux services fiscaux.rnde toute façon, le principe, en cas de délation, est de contrôler d'abord le délateur, ne serait-ce que pour vérifier sa fiabilité.rnaussi, quand ce dernier se refuse à décliner son identité, -certains- agents du fisc ne retiennent pas la dénonciation.rnNB: le régime de Vichy est révolu depuis 1945, n'en déplaise aux nostalgiques.

Par **Donna_old**, le **17/09/2007 à 14:12**

Détrompez-vous.
Tout semble bon aux services fiscaux pour "glaner" quelques recettes supplémentaires...
En ce qui me concerne, bien que je ne corresponde vraiment pas au "fraudeur-type", j'ai pourtant été contrôlée chaque année, depuis plus de 5 ans, uniquement, et je viens de l'apprendre, à cause de dénonciations anonymes...

Par **papa tango charlie_old**, le **17/09/2007 à 20:08**

peut-être aussi parce que vous avez une profession correspondant aux "profil-types" qui fraudent.....